

"La Pignadà", Course nature Contre La montre par équipe de 3 : **Renseignements généraux et règlement**

Article 1 : "La Pignadà", trail contre la montre par équipes de trois

Il est organisé par l'**ASS Running**, avec le concours de la ville de Soustons (40140)

Article 2 : Conditions générales

1. Chaque concurrent s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de son inscription, et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de ce règlement.
2. Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.
3. Les organisateurs seuls se réservent le droit de modifier le règlement ou de faire connaître avant le départ toute adjonction ou modification.
4. Les concurrents s'engagent à parcourir la distance et respecter l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif.
5. Aucun accompagnateur à pied ou en VTT ne sera toléré sur tout ou partie de la course.
6. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Article 3 – Éthique, valeurs, charte nature

Notre épreuve repose sur une éthique et des valeurs essentielles que partagent les coureurs, les partenaires, les bénévoles et les organisateurs.

L'éco responsabilité et **respect de la charte nature** :

1. **Ne jamais rien jeter au sol mais utiliser les poubelles mises à disposition, respecter la flore et la faune, suivre strictement le parcours balisé sans jamais couper les sentiers.** L'organisation utilisera, dans la mesure du possible, du matériel réutilisable ou recyclable, procédera à un tri sélectif (piles, papier, plastique, etc...). Le balisage du parcours sera effectué à pied. Le « dé-balisage » et le nettoyage du parcours seront réalisés le jour-même dès le passage du dernier coureur.

La communication sur papier est réduite au minimum, privilégiant le support électronique.

2. La solidarité, la convivialité, le respect des coureurs, des bénévoles, des partenaires et du public sont des éléments primordiaux de cette épreuve.

Article 4 : Participants autorisés

La "Pignadà" est ouverte aux coureurs (hommes et femmes) âgés de plus de 16 ans révolus au jour de la course. (catégories cadet à master)

Article 5 : Inscriptions , tarifications et retraits des dossards

1. Le paiement ne constitue qu'une préinscription. On considère une inscription valide lorsque tous les documents nécessaires à la course ont été reçus et sont corrects.
2. Inscriptions et tarifs :

Les inscriptions se feront en priorité sur le site www.assrunning.fr, elles seront limitées à 150 équipes.

A/ **enregistrement sur le site www.assrunning.fr avant le 02 avril minuit** au tarif de **30 euros** par équipe

B/ envoi du dossier d'inscription complet **par courrier** (bulletin d'inscription, 3 certificats médicaux ou photocopie de licences, **chèque de 30 euros** à l'ordre de l'A S S Running) au 28 mars au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

A S S Running, 28 rue du marensin, 40140 Soustons

C/ **dépôt** du dossier d'inscription complet (bulletin d'inscription, 3 certificats médicaux ou photocopie de licences, **chèque de 30 euros** à l'ordre de l'A S S Running) au 28 mars au plus tard au point relais suivant :
- LECLERC SPORT, Zone commerciale de Cramat - Route de Tosse, 40140 SOUSTONS

D/ inscriptions **sur place le samedi 04 avril de 10h00 à 12h.30 à l'entrée du hall des sports** au tarif de **40 euros**

pas d'inscription sur place le dimanche

3. la date prise en compte est celle où le dossier est validé (et donc complet)

4. La confirmation des inscriptions se fera sur le site www.assrunning.fr

5. retrait des dossards :

Les dossards seront retirés uniquement sur présentation d'une pièce d'identité d'un des membres de l'équipe :

le samedi 04 avril de 14h00 à 18h00, à l'entrée du hall des sport ou le dimanche 05 avril de 8h00 à 9h00

Article 6 : Obligations légales (certificat médical et licence)

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA,
- d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées

- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par **une fédération agréée, uniquement**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée de prescription (10 ans).

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat n'a pas été validé par l'organisateur.

Toute équipe non complète sera ainsi disqualifiée.

Article 7 : Parking et aire de départ.

Favorisez le covoiturage. Le stationnement se fera sur le parking du Hall des sports ou sur les parkings des alentours.

Preciser adresse

Article 8 : Départ et arrivée

Départ et arrivée à proximité du Hall des sports (passerelle).

Il s'agit d'une épreuve atypique de course à pied qui épouse le format du contre la montre par équipes de trois. Chaque départ se fait toutes les 20 ou 30 secondes suivant le nombre d'équipes inscrites :

- inférieure ou égal à 100 équipes : départ toutes les 30 secondes
- entre 101 à 150 équipes : départ toutes les 20 secondes

L'ordre de départ se fera suivant l'objectif fixé de l'équipe la moins rapide à la plus rapide.

Le premier départ sera donné à 9h30, le suivant vingt ou trente secondes après et ainsi de suite. Le dernier départ sera donné à 10h20 maximum

Vous intégrez la file de départ au minimum 3 minutes avant l'heure de départ.
ATTENTION, l'horaire de départ affiché est celui qui est utilisé pour le déclenchement du chronomètre, avec pour conséquence ,tout retard sur la ligne de départ ne sera pas pris en compte.

À l'arrivée, le chronométrage sera pris sur le troisième athlète de l'équipe. Il est toutefois obligatoire de courir et d'arriver à trois.

Aucun temps ne sera retenu pour une équipe arrivant incomplète.

Article 9 : Parcours et ravitaillements

Un tracé technique nature de 12 km, comprenant 1,5km de route, 7,5km de sentiers et 3km de monotraces, vous sera proposé.

Le départ et l'arrivée se feront près de la passerelle.

Les 3 athlètes constituant une équipe devront impérativement courir ensemble, la distance maximum acceptable entre le premier et le dernier étant de 10 mètres sur les parties techniques (monotraces).

Les bénévoles liés à l'organisation postés aux différents points stratégiques du circuit en seront juge.

Le principe du contre la montre impose une priorité à l'équipe qui double quelque soit l'endroit du parcours.

RAVITAILLEMENTS :

- un ravitaillement est proposé à l'arrivée, accessible avec un gobelet réutilisable qui sera fourni avec les dossards.
- un poste de ravitaillement double est installé sur le circuit et situé à la fois à 3km 800 et à 7km500.(bouteilles plastiques recyclables et verres cartons recyclables uniquement). Il est **obligatoire** de mettre les déchets dans les poubelles prévues à cet effet **sous peine de disqualification**.

Article 10: Type d'équipes et Catégories

Trois types d'équipes seront prises en compte: femmes , hommes et mixtes.

Deux catégories seront déterminés par type d'équipe :

- moins de 140 ans en cumul d'âges
- 141 ans et plus en cumul d'ages

L'âge pris en compte sera celui de l'année civile (ex. né en 1990 : age 30ans)

Article 11: Classement et récompenses

Seront récompensées :

Type d'équipe	Scratch	Catégorie - 140	Catégorie +141
Femmes	Première et seconde	Première suivante	Première suivante
Mixtes	Première et seconde	Première suivante	Première suivante
Hommes	Première et seconde	Première suivante	Première suivante

Le TEAM TROPHEE récompensera la première équipe CLUB au scratch. (équipe constituée de 3 licenciés du même club)

Article 12 : Sécurité et Assistance médicale

1. Les concurrents doivent respecter scrupuleusement le parcours balisé et fléché, et ne pas couper :
 - Au risque de se perdre.
 - Le non-respect du parcours provoque une érosion irréversible du site et le dégrade. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification.
2. Les écouteurs ou casques auditifs sont fortement déconseillés.

3. En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres de nature à mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler une partie de l'épreuve (même en cours). Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.
4. Tout concurrent doit venir obligatoirement en aide à toute personne en danger, blessée ou en difficulté et prévenir les secours.

Médical :

1. Une équipe médicale composée de secouristes sera présente sur l'aire de départ et arrivée pendant toute la durée de l'épreuve ainsi que 2 postes intermédiaires.
2. Tout coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.
3. Du fait des difficultés d'accès au parcours, le temps d'intervention, en cas d'accident, ne pourra en aucun cas être retenu contre l'organisateur ou l'assistance médicale.
4. En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à des secours extérieurs (pompiers, SAMU). Les frais éventuels résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle dans les délais.

Article 13 : Responsabilités des organisateurs

Responsabilité civile : L'organisation est couverte par une police souscrite auprès de la compagnie ALLIANZ (MDS) via l'affiliation du club à la FSGT

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

En cas d'annulation imposée à l'organisation suite à une interdiction administrative aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Article 14 : Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser des photos des concurrents prises au cours de l'épreuve dans ses publications ou sur son site internet.

Article 15 : Publication des résultats

Tous les résultats seront disponibles dans les 48 heures sur notre site www.assrunning.fr

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur : assrunning@gmail.com et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr

Article 16 : Annulation d'inscription

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation d'inscription.